

1900
1975

75
DESJARDINS

RAPPORT ANNUEL 1974

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

MANAGEMENT
LIBRARY
APR 11 1975
MICHIGAN UNIVERSITY

d



Le 6 décembre 1900, M. Alphonse Desjardins fondait la première Caisse populaire à Lévis.



1975 - année du 75^e anniversaire de fondation de la première Caisse populaire à Lévis. Lors de l'ouverture des fêtes, le 6 décembre 1974, on a rappelé le « pacte de solidarité économique » qu'avaient signé alors les premiers sociétaires.

Héritière, dès sa fondation, du nom du fondateur des Caisses populaires, qui ont souscrit à son fonds de réserve initial, L'Assurance-Vie Desjardins se fait un devoir de s'associer, avec les autres institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, aux diverses manifestations qui marquent, cette année, cette importante étape dans l'évolution des caisses d'épargne et de crédit du Québec, du Canada et des États-Unis.

Hommages à Alphonse Desjardins!

Hommages à tous les continuateurs de son oeuvre économique, humaine et sociale d'une exceptionnelle qualité!

Depuis 75 ans...
« Ensemble on y gagne »

POINTS SAILLANTS

	1974	1973	1968
Actif	\$ 138,207,624	\$ 109,404,180	\$ 43,950,067
Revenus	76,153,087	59,069,464	28,584,609
Taux de rendement net	7.80%	7.53%	6.46%
Sommes versées aux assurés	43,095,871	33,799,853	16,144,398
Assurance en vigueur	5,602,762,182	4,408,838,595	2,577,942,690

La solidarité économique suppose une motivation d'oeuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs communs et la détermination de s'appliquer à transcrire dans la réalité quotidienne, des réponses aux besoins et aux aspirations de nos membres et de la collectivité.

Cela constitue une forme **d'ENGAGEMENT** qui devient un **MODE DE VIE**.

l'engagement un mode de vie

L'engagement contractuel

L'engagement d'une compagnie d'assurance-vie est avant tout d'ordre contractuel. D'une part l'assuré verse une ou des primes. L'assureur, d'autre part, s'engage au paiement éventuel des sommes assurées, à une saine gestion des primes perçues ainsi qu'au respect de tous les droits et privilèges de l'assuré.

L'engagement économique-social

Les investissements d'une entreprise d'assurance-vie sont orientés et diversifiés en fonction des meilleurs intérêts non seulement de ses assurés, mais aussi de la collectivité toute entière. Des valeurs humaines et sociales sont attachées à son apport à la vie économique du pays et prennent davantage d'importance à une époque où tant les individus que les sociétés s'engagent de plus en plus dans tous les domaines de l'activité culturelle, sociale et publique.

L'engagement coopératif

L'engagement des Caisses populaires dans leur milieu apporte une dimension particulière à celui de L'Assurance-Vie Desjardins qui, dès sa fondation, a adhéré aux valeurs de la formule coopérative.

La coopération implique un engagement ferme dans une mise en commun d'idées, d'objectifs et de moyens en vue de répondre aux besoins des membres et de promouvoir le mieux-être des individus et de la société en général.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **VICTOR FALARDEAU
Hull
président du conseil
- *OSCAR MERCURE, c.a.
Lévis
président et directeur général
- *WILLIE DESCHÊNES
Kénogami
1er vice-président
- *GUY BERNIER
Montréal
2e vice-président
- **JEAN-JACQUES CARON
Trois-Rivières
- *JACQUES DE BILLY, c.r.
Québec
- *JEAN-PAUL BERNIER
Granby
- *HILAIRE BÉLIVEAU
Sherbrooke
- *LOUIS-A. DESROCHERS, avocat
Edmonton
- *MAURICE DEMAY, médecin
Régina
- *MARCEL NANTEL, médecin
Montréal
- **JEAN-MARIE OUELLET
Sainte-Foy
- *ALBERT LAJOIE
Joliette

- *MARCEL COUTURE, c.a.
Lucerne
- *GÉRARD ROUSSEL
Bic
- *OLIVA DUGAS
Caplan
- *LIONEL MÉNARD
Senneterre
- *ARMAND CADOTTE
Verdun

*représentant les assurés
**représentant les Caisses populaires
ayant souscrit au fonds de réserve



DIRECTION ET CADRES SUPÉRIEURS

Président et directeur général

*OSCAR MERCURE, c.a.

Secrétariat

*MICHEL ST-CYR, m.s.s.
secrétaire et surintendant
des services auxiliaires

Contentieux

*GAÉTAN CANTIN, avocat
directeur

Relations publiques

*ROLAND LELIÈVRE, acc. S.C.R.P.
directeur
HERVÉ HUDON, b.s.s.
agent de liaison

Actuariat

*LOUIS-R. LABRECQUE, f.s.a., f.i.c.a.
actuaire
CAMILLE FORTIER, f.s.a., f.i.c.a.
surintendant de l'administration et de
la recherche - assurance individuelle
JEAN-CLAUDE BOURGAULT, a.s.a.
sous-actuaire - assurance collective
et régimes supplémentaires de rentes
JEAN-B. PICARD
surintendant adjoint à l'administration
- assurance collective
CLÉMENT-M. THIVIERGE, médecin
directeur médical

Ventes

*JEAN-JACQUES TREMBLAY, d.ph.
directeur
ANDRÉ FERRAGNE, a.v.a.
surintendant,
assurances individuelles
JEAN MARMET
surintendant, assurances et
rentes collectives
JACQUES MARTIN
surintendant adjoint,
assurances individuelles
CLAUDE BEAUCHAMP, a.v.a.
surintendant adjoint,
assurances individuelles

Assurances aux Caisses

*RENÉ MASSICOTTE, f.s.a., f.i.c.a.
directeur
MICHEL LABRÈQUE, adm. a.
adjoint

Trésorerie

*EDMOND PELCHAT, c.a.
trésorier et contrôleur
JEAN-LOUIS GARANT, r.i.a.
adjoint au contrôleur
YVES PELLERIN, r.i.a., f.l.m.i.
chef des prêts hypothécaires

Organisation et informatique

*GASTON LAUZIER, b.sc. (math.)
directeur
GILBERT BELLEAU, a.s.a.
adjoint, informatique
YVON CLÉMENT
adjoint, organisation

Personnel

*JEAN-CLAUDE BEAULIEU, c.r.i.,
f.l.m.i.
directeur
MIREILLE DOUVILLE, c.r.i.
adjointe

*membres du Conseil de la régie
interne

NOUVELLES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Faisant suite aux conclusions des études poussées qui ont été menées en 1974 relativement au marketing et aux options de coordination des deux institutions d'assurance-vie du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, L'Assurance-Vie Desjardins a entrepris une recherche en vue de mieux adapter ses structures administratives aux exigences des nouvelles dimensions du marketing et de l'expansion qu'elle a prise ces récentes années dans le marché de l'assurance-vie.

Ainsi, le Président et directeur général, Monsieur Oscar Mercure, annonçait-il au début de 1975 les nominations suivantes à la haute direction de l'entreprise:

M. Jean-Claude Beaulieu, c.r.i., f.l.m.i., directeur du personnel, au poste de directeur général adjoint, ressources humaines et techniques.

Me Gaétan Cantin, avocat, au poste de directeur du contentieux.

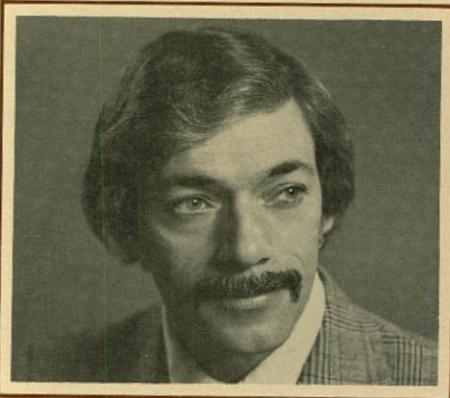
M. Louis-R. Labrecque, f.s.a., f.i.c.a., actuaire, au poste de directeur général adjoint, assurances et rentes individuelles et collectives.

M. René Massicotte, f.s.a., f.i.c.a., directeur du service des assurances aux Caisses, au poste de directeur général adjoint, assurances aux Caisses.

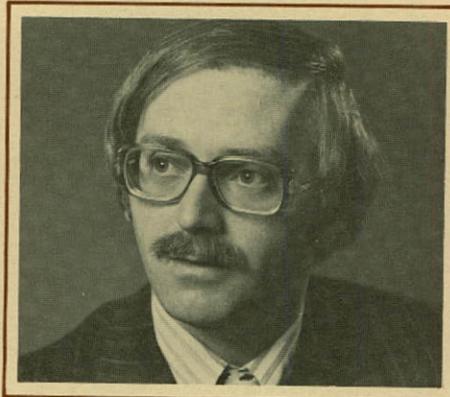
M. Edmond Pelchat, c.a., trésorier et contrôleur, au poste de directeur général adjoint, finance, actuariat et contrôle.

M. Michel St-Cyr, m.s.s., secrétaire et surintendant des services auxiliaires, au poste de secrétaire général.

Cette recherche s'est limitée pour l'instant au niveau de la direction générale. Elle sera poursuivie en 1975 aux autres niveaux de l'organigramme.



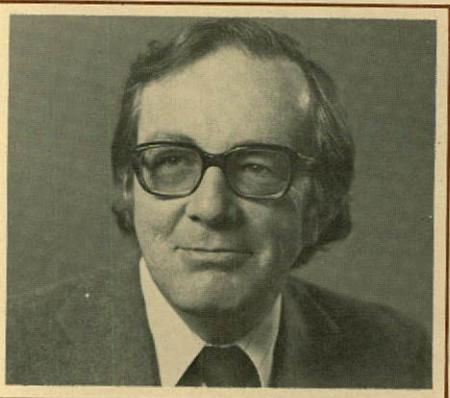
Jean-Claude Beaulieu



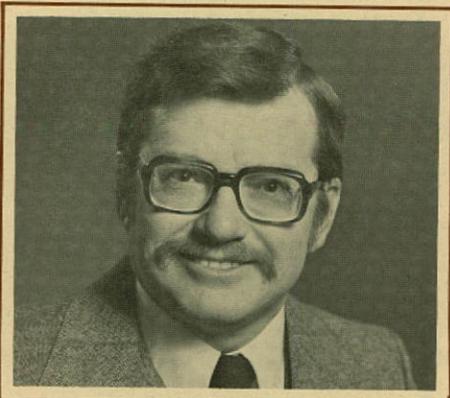
Gaétan Cantin



Louis-R. Labrecque



René Massicotte

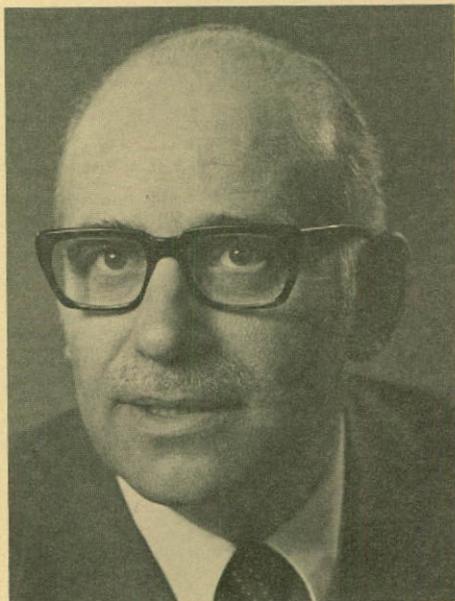


Edmond Pelchat



Michel St-Cyr

RAPPORT DE LA DIRECTION à l'assemblée générale annuelle



OSCAR MERCURE,
Président et directeur général

Ce n'est pas sans raisons profondes que notre 26^e rapport d'exercice se présente sous le thème « L'engagement, un mode de vie à L'Assurance-Vie Desjardins. »

En effet, la nature même de nos activités porte le signe d'un engagement: celui de respecter chacune des clauses des contrats d'assurance ou de rentes que nous avons émis.

Cela suppose que nous soyons pleinement conscients de notre engagement qui s'échelonne généralement sur plusieurs années et qui nous commande de gérer les fonds dont nous avons la garde dans le meilleur intérêt de ceux qui nous ont fait confiance.

De là le thème que nous avons voulu mettre particulièrement en lumière cette année: « L'engagement, un mode de vie à L'Assurance-Vie Desjardins. »

On s'est plu en outre à rappeler, à l'occasion du lancement des fêtes du 75^e anniversaire de fondation de la première Caisse populaire, que le Commandeur Alphonse Desjardins avait alors suscité chez les premiers déposants la signature d'un « pacte de solidarité économique. »

Homme de vision, Alphonse Desjardins pressentait la nécessité non seulement de ce coude à coude bien coopératif et essentiel au développement de sa Caisse naissante, mais aussi la solidarité coopérative d'un réseau de Caisses et d'institutions de service que l'on retrouve en fait aujourd'hui dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Depuis 75 ans, trois millions de coopérateurs de chez nous ont pris conscience que, grâce à la coopération, « Ensemble on y gagne! »

Avant d'amorcer l'étude des résultats du dernier exercice financier, il me plaît de remercier les administrateurs de L'Assurance-Vie Desjardins pour la collaboration toute particulière qu'ils ont apportée en 1974 tant au niveau

des études en marketing et en coordination menées conjointement avec La Sauvegarde, qu'à celui de la restructuration administrative de l'entreprise.

Toutefois, j'ai le regret d'annoncer la démission de l'un de nos administrateurs de la première heure, M. Willie Deschênes de Kénogami. Il a été remplacé par M. Ernest Dauphinais de Chicoutimi.

Nos remerciements à M. Deschênes et nos félicitations à M. Dauphinais.

SOMMAIRE DES OPÉRATIONS

L'étude des divers postes de nos états financiers nous amène à formuler les quelques considérations suivantes.

LES REVENUS

L'ensemble des revenus de 1974 a continué de progresser à un rythme intéressant, soit 29%, pour atteindre \$76,153,087.

Les primes perçues au titre de nos différents régimes d'assurance et de rentes se situent à elles seules à \$61,317,986, ayant progressé de 30% sur 1973.

Nos revenus nets de placements pour les fonds généraux ont augmenté de 30% et sont de \$6,518,418.

Quant aux contributions aux régimes supplémentaires de rentes investies dans les fonds séparés, elles seront analysées plus loin en même temps que l'ensemble de ces fonds séparés.

De 7.53% qu'il était en 1973, le rendement net de notre actif est passé à 7.8%, taux qui nous situe favorablement par rapport à l'ensemble de l'industrie de l'assurance-vie.

LES ATTRIBUTIONS

Nos engagements contractuels envers nos assurés ou leurs ayants droit nous ont amenés à leur verser \$34,708,665 en prestations de toutes sortes. Cette somme représente 57% des primes perçues et accuse une augmentation de 23%.

Par ailleurs, l'augmentation de la provision technique a été de \$12,043,934, soit 39% de plus que l'année précédente.

D'autre part, l'augmentation des fonds séparés de placements a été de \$6,121,411.

Tout comme au cours de 1973, nous avons eu à affronter durant l'exercice 1974 les effets néfastes d'une conjoncture économique caractérisée par une poussée inflationniste de plus en plus

forte. Ainsi nos frais d'exploitation ont connu une augmentation de 21% et se situent à \$6,482,168.

L'exercice 1974 nous laisse toutefois un excédent des revenus sur les dépenses de \$12,175,795, soit une augmentation de 78%, somme que le Conseil d'administration a attribué comme suit:

- dividendes et ristournes aux assurés	\$8,387,206
- impôt sur le revenu	1,716,826
- intérêts attribués au fonds de réserve	34,271
- virement à la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements	1,500,000
- virement aux bénéficiaires non répartis	537,492

Il est à remarquer que les dividendes et les ristournes attribués aux assurés représentent 14% des primes perçues et ont augmenté de 53%. Ceci est le résultat de l'expérience très favorable que nous avons connue en 1974.

Les ristournes attribuées aux Caisses d'épargne et de crédit le sont selon des formules encore plus avantageuses, soit 87.5% au lieu de 82.5% des primes moins les prestations, sur cinq ans pour l'assurance-prêt et sur deux ans pour les assurances-épargne et capital social. Cela nous permet de leur distribuer cette année la somme de \$6,030,057.

BILAN

Considérons maintenant l'ensemble du bilan de L'Assurance-Vie Desjardins au 31 décembre 1974.

L'ACTIF

L'actif de l'entreprise a fait au cours du récent exercice un bond remarquable de 26% pour atteindre la somme de \$138,207,624. Un tel taux de croissance constitue certes un motif de légitime fierté pour nos assurés et tous les nôtres.

La tranche la plus importante de notre actif, soit \$52,757,191, est constituée des investissements en valeurs mobilières qui comprennent \$6,059,951 en obligations des Gouvernements fédéral et provinciaux, \$17,171,212 en valeurs municipales et scolaires, \$19,985,879 en obligations d'industries, de services publics, de Cegeps, d'hôpitaux, etc., et \$9,540,149 en actions et parts sociales de compagnies et coopératives.

Notre solidarité avec le monde coopératif a été de nouveau démontrée au cours du dernier exercice par de nouveaux investissements dans ce secteur de l'économie québécoise, notamment par l'achat d'actions additionnelles du complexe alimentaire Vachon, l'acquisition d'obligations de la Coopérative Fédérée, une participation accrue au financement du complexe immobilier de la place Desjardins à Montréal et la souscription de parts sociales de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Pour répondre à une demande accrue tant de nos assurés que des membres de Caisses d'épargne et de crédit, nos prêts hypothécaires ont connu une montée spectaculaire passant de \$24,374,794 à \$35,519,824, une augmentation de 46%. Ces chiffres font abstraction de nos activités dans le fonds séparé d'hypothèques.

Nous avons consenti l'an dernier 490 nouveaux prêts sur valeur immobilière au montant de \$17,728,000. De cette somme, \$13,510,000 l'ont été à même

les fonds généraux et \$4,218,000 à même le fonds séparé de placements constitué d'hypothèques. Du total des nouveaux prêts, environ les deux tiers ont été consentis à des membres de Caisses d'épargne et de crédit.

Nous avons là une autre manifestation de notre engagement envers nos assurés et le monde des Caisses d'épargne et de crédit.

Nous avons eu l'occasion au cours de 1974 de nous porter acquéreur de la ferme du Collège de Lévis d'une superficie de 5.4 millions de pieds carrés, qui représente pour nous une nouvelle forme d'investissement. Nous allons pouvoir de plus apporter une contribution aussi valable que possible au développement de la ville où est situé notre siège social et de ce que certains appellent le « campus Desjardins » à Lévis. Un projet est déjà à l'étude en ce sens et des propositions concrètes ont été formulées à la Ville de Lévis.

Les fonds séparés de placements pour rentes de retraite, qui feront l'objet d'une analyse détaillée un peu plus loin, se situent à \$33,408,604.

Relativement à la vente des intérêts que nous détenions dans « Les Placements Collectifs Inc. », nous trouvons un poste intitulé « convention de vente d'actions » pour une somme de \$454,673.

LE PASSIF

La valeur actuelle nette de nos engagements envers nos assurés en vertu des contrats d'assurance et de rentes constitue le poste le plus important du passif et se situe à \$68,619,268.

Une somme de \$4,500,000 est mise en réserve pour contrer la fluctuation de la valeur marchande des placements. Au terme du dernier exercice, les bénéfices non répartis se situaient à \$4,509,671. Ce montant constitue une garantie supplémentaire pour nos assurés en regard des engagements que nous avons pris envers eux.

ASSURANCE EN VIGUEUR

Une autre augmentation encourageante se manifeste au secteur de l'assurance-vie en vigueur: 27% de plus que l'année précédente, pour un total de \$5,602,762,182.

Ce portefeuille se répartit comme suit:

- assurance-vie individuelle	\$ 574,834,610
- assurance-vie collective	1,392,375,572
- assurance-vie prêt	2,383,184,000
- assurance-vie épargne et capital social	1,252,368,000

Un portefeuille de cet ordre, soit au-delà de \$5.5 milliards après seulement 26 ans d'existence, constitue selon nous un fait unique sinon en Amérique du Nord, du moins au Canada.

ASSURANCES ET RENTES INDIVIDUELLES

Notre équipe d'assureurs-vie de carrière s'est encore dépassée au cours de 1974 par l'apport de nouvelles affaires à l'entreprise, tout particulièrement au secteur des rentes viagères.

Toujours à l'affût d'apporter une réponse aux besoins et aux aspirations des individus et des familles de chez nous, ils ont fait souscrire malgré une concurrence toujours très vive, 6,102 nouveaux contrats d'assurance-vie représentant \$84,541,950 de nouvelles affaires et 1,682 contrats de rentes viagères.

Nous avons eu le plaisir de voir 15 de nos représentants se qualifier en 1974 au « Million Dollar Round Table » et 61 d'entre eux se mériter le Certificat national de compétence.

Un nouveau Service professionnel de planification a été créé en 1974. Il a pour objectif d'aider les représentants à trouver les solutions les meilleures aux problèmes complexes de sécurité financière de leurs assurés actuels et éventuels.

Par ailleurs, le Service de la formation professionnelle, responsable de la for-

mation de nos nouveaux représentants, est demeuré un service conjoint de L'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde et a fait un travail vraiment remarquable.

Enfin, à ce secteur de l'assurance individuelle, il me fait plaisir de souligner que notre régime d'assurance-accident pour enfants, connu sous le nom d'Accirance, protège quelque 135,000 enfants et représente un volume-primés de \$713,606, soit une augmentation de 15%.

Assurances collectives

La tendance de l'industrie de l'assurance-vie en Amérique du Nord vers l'assurance de groupe s'est accentuée au cours de 1974 et notre institution a été active dans ce domaine.

Le travail de nos conseillers spécialisés en assurances et rentes collectives nous a valu un volume de \$445,698,840 de nouvelles affaires en assurance-vie collective, représentant 153 contrats et couvrant 124,626 personnes.

Le montant global des primes est de \$17,452,170, pour une augmentation de 53%. Les primes perçues pour l'assurance-vie collective sont de \$7,253,395; celles de l'assurance-salaire de \$6,207,256; celles de l'assurance-maladie de \$3,699,791 et celles de la garantie de mort et mutilation accidentelles, de \$291,728.

De telles augmentations s'expliquent par le fait que 1974 a vu la mise en vigueur du régime des cadres des secteurs public et parapublic du Québec, dont je vous annonçais l'obtention l'an dernier, couvrant plus de 17,000 personnes travaillant pour près de 1,500 institutions différentes. À cela est venu s'ajouter le régime d'assurance collective de la Fédération des Principaux du Québec.

Ces deux importants régimes sont assurés conjointement par La

Sauvegarde, L'Industrielle, La Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec et L'Assurance-Vie Desjardins. Toutefois, seule L'Assurance-Vie Desjardins en assume l'administration.

Notre collaboration avec les associations canadiennes-françaises des provinces de l'Ouest s'est poursuivie à travers le régime de sécurité familiale que nous introduisons il y a 17 ans à l'intention de nos compatriotes de ces provinces et nous assurons présentement quelque 3,000 familles.

ASSURANCES ET RENTES avec les caisses d'épargne et de crédit

À la faveur de l'expansion que continuent à prendre les Caisses d'épargne et de crédit chez nous, nous comptons un peu plus de 3 millions de membres de Caisses qui bénéficient des avantages de nos régimes d'assurance-prêt, épargne et capital social.

De pair avec l'augmentation des épargnes et des prêts que les Caisses ont connue en 1974, les sommes assurées par L'Assurance-Vie Desjardins en vertu de ces régimes ont connu une

augmentation de 17% et le volume-primés sur l'ensemble de ces contrats s'est accru de 22% pour monter à \$30,427,828.

La valeur des fonds en administration de dépôts pour le compte du Mouvement des Caisses populaires Desjardins était de \$21,961,028 au 31 décembre 1974, ce qui représente 51% de la valeur totale des fonds pour rentes de retraite que nous administrons.

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES

Le solde des fonds pour rentes de retraite au 31 décembre 1974 était de \$43,322,014, ce qui représente une augmentation de 18%.

Ces fonds se répartissent comme suit:

- fonds investis dans les fonds généraux de l'entreprise	\$ 9,913,410
- fonds d'obligations	10,415,152
- fonds d'actions	7,696,248
- fonds d'hypothèques	10,341,107
- fonds spécial d'obligations	4,956,097

Les revenus de placements en intérêts et dividendes pour les fonds séparés ont été de \$2,418,931.

La fluctuation de la valeur marchande a amené une perte de \$1,332,065 dans les fonds d'obligations, une perte de \$2,494,688 dans le fonds d'actions et une perte de \$453,760 dans le fonds d'hypothèques.

La hausse des taux d'intérêts durant l'année 1974 nous a amenés à réduire

la valeur marchande du fonds d'obligations pour que les anciens investissements rapportent autant que les nouveaux actuellement disponibles sur le marché. Nous avons ainsi inscrit une perte technique recouvrable sur la durée de ces investissements. En tenant compte des intérêts gagnés, de la diminution de la valeur marchande et des charges administratives, notre valeur unitaire est passée de \$14.73 à \$14.47 pour amener une diminution nette de 1.8%.

Suivant l'évaluation du portefeuille au 31 décembre 1974, l'encaissement des revenus futurs fournirait un rendement de 9.9% s'il n'y avait pas d'autre fluctuation dans la valeur marchande.

Les marchés boursiers ont connu une mauvaise année en 1974, la pire depuis les années sombres de la grande dépression. Le ralentissement économique, la crainte d'une dépression ou tout au moins d'un ralentissement économique prononcé et prolongé, l'inflation persistante jointe à

un budget défavorable aux entreprises de ressources naturelles sont autant de facteurs qui ont dominé la scène économique.

Tout de même, nous pouvons affirmer que nous nous en sommes tirés avec des résultats comparables à ceux de la majorité des fonds mutuels canadiens.

En tenant compte de la fluctuation du marché, des dividendes et des charges administratives, la valeur unitaire du fonds d'actions est passée de \$13.50 à \$10.42 pour amener une diminution de 22.8%.

Au cours de l'année 1974, nos taux d'intérêt sur prêts hypothécaires ont été haussés considérablement, selon la tendance du marché, ce qui nous a amenés à réduire la valeur marchande du fonds d'hypothèques comme pour le fonds d'obligations.

En tenant compte des intérêts gagnés, de la diminution de la valeur marchande et des charges administratives, notre valeur unitaire est passée de \$11.33 à \$11.70 pour fournir un rendement de 3.3%.

Suivant l'évaluation du portefeuille au 31 décembre 1974, l'encaissement des revenus futurs fournirait un rendement de 11.3% s'il n'y avait pas d'autre fluctuation dans la valeur marchande.

À la suite de résultats aussi décevants, nous devons nous demander si la valeur marchande est réaliste en regard de ce que nous réserve l'avenir.

Les seules réponses certaines que nous pouvons fournir sont les suivantes:

Nos portefeuilles d'obligations et de prêts hypothécaires sont constitués de bonnes valeurs qui s'apprécient déjà à mesure que les taux d'intérêt baissent. En janvier 1975, les fonds d'obligations et d'hypothèques se sont appréciés de 4.4% et de 1.4% respectivement tandis que notre fonds d'actions a connu en janvier une plus value de 18%.

À la fin de janvier 1975, plus de la moitié des pertes subies sur le marché en 1974 avaient été recouvrées. Sans connaître ce que nous réserve l'avenir, nous demeurons optimistes quant au rendement à long terme de nos fonds séparés.

AGRANDISSEMENT DU SIÈGE SOCIAL

La forte croissance de L'Assurance-Vie Desjardins depuis son aménagement dans l'immeuble actuel du siège social a rendu celui-ci de plus en plus exigu par rapport à nos besoins en espace.

Aussitôt après la fin de nos études de coordination et de marketing, un Comité de construction a été mis sur pied pour résoudre ce problème.

Il a été décidé de procéder à une nouvelle mise en chantier afin de doubler l'espace utilisable.

Nous prévoyons commencer les travaux à la fin de ce mois-ci pour terminer en juin 1976.

LE PERSONNEL

Les résultats dont nous venons de prendre connaissance sont attribuables, dans une très large mesure, aux efforts continus de tout notre personnel, en vue de donner à tous nos assurés le meilleur service possible. Je voudrais donc en mon nom, en celui des administrateurs et de nos assurés, rendre témoignage à toute notre équipe, qui compte maintenant quelque 500 personnes, pour le magnifique travail accompli en 1974.

Depuis nombre d'années, notre personnel s'est constamment soucié d'accroître ses connaissances et, partant, son rendement. L'entreprise a cherché à favoriser, par diverses mesures, le développement humain et professionnel de chacun de ses employés. C'est ainsi qu'en 1974, les programmes d'études et de formation dispensés soit par nos services ou par les diverses institutions d'enseignement de la province, ont été des plus fréquentés par nos employés. En effet, 40% de notre personnel a suivi un ou des cours ou participé à des stages et les résultats ont été fort encourageants.

Au chapitre de la formation, nous sommes heureux de souligner les succès de M. Camille Fortier, surintendant de l'administration et de la recherche, assurance individuelle, du service de l'actuariat, qui a reçu le titre de « Fellow » de la Société des actuaires et de MM. Gérard Grégoire, instructeur-gérant du bureau régional de Montréal-Laurier, Jean-Jacques Cardinal et Germain Simoneau, représentants, qui ont obtenu le titre d'assureur-vie agréé. De plus, Mlles Madeleine Achard, technicienne comptable pour les régimes supplémentaires de rentes à la trésorerie, et Andrée Jalbert, chef de la section des prestations de décès au service des assurances aux Caisses, ainsi que M. Gabriel Boulanger, chef de la division des prestations également du service des assurances aux Caisses, se sont mérité le titre de « Fellow » de « Life Office Management Association. »

Depuis 1969, L'Assurance-Vie Desjardins offre à ses cadres de tous les niveaux la possibilité de parfaire leurs connaissances en gestion des ressources humaines. Plusieurs cours intensifs d'une durée d'une semaine ont été organisés par les années passées et certains groupes de cadres ont entrepris une deuxième étape qui consiste en suivis de plus courte durée. Ces suivis leur permettent d'approfondir le sujet et d'étudier éventuellement des cas concrets. Ce programme s'est donc continué en 1974 avec six suivis en plus d'un cours pour les nouveaux cadres, cours auquel ont également participé certains employés de la catégorie des techniciens et professionnels.

Depuis 10 ans, soit depuis l'instauration du système d'évaluation des tâches, l'entreprise s'est toujours préoccupée de conserver et d'améliorer le pouvoir d'achat du personnel, par diverses mesures. En 1974, le service du personnel a mené des études poussées dans le but de réviser ses échelles de salaires en fonction de l'augmentation du coût de la vie et de la montée constante des salaires sur le marché du travail. Suite à ces études, les salaires étaient augmentés globalement de 12.24% en janvier 1974 et de 5% en juillet 1974, avec effet rétroactif en janvier de la même année. Nous cherchons ainsi à assurer à tous nos collaborateurs une rémunération concurrentielle et à améliorer leur pouvoir d'achat malgré les effets de l'inflation.

La politique des horaires flexibles, mise à l'essai en 1973, a été adoptée de façon définitive. D'après les observations qui ont été faites dans les différents services, les employés et la compagnie en tirent beaucoup d'avantages. Il apparaît, après un peu plus de deux ans que ce système fonctionne chez nous, que les employés travaillent dans une atmosphère plus détendue et ont développé davantage leur sens de responsabilité personnelle.

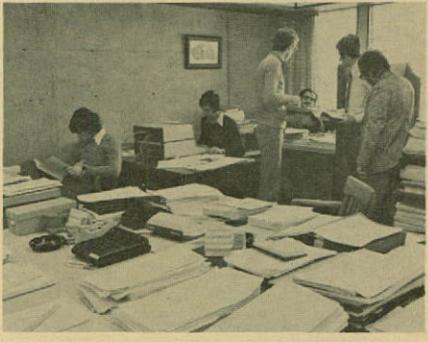
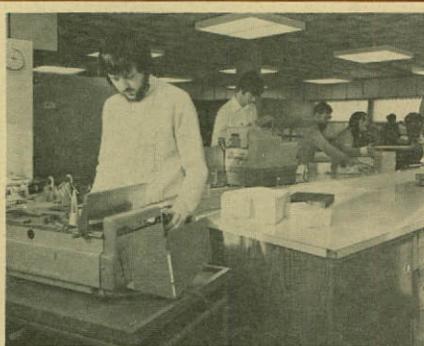
Nous avons mis sur pied au cours de

l'année écoulée un nouveau système d'évaluation d'emploi pour la catégorie des techniciens et des professionnels et avons mis en place une politique particulière d'évaluation du rendement et de gestion des salaires, relativement identique à celle qui existait déjà pour les cadres.

Je voudrais mentionner que la direction a tenu à ce que les employés participent activement à la vie de l'entreprise, surtout dans les domaines qui les affectaient plus directement. Par conséquent, soit l'ensemble, soit certains groupes d'employés ont été consultés sur les horaires flexibles, la mise sur pied du système d'évaluation de la catégorie des techniciens et professionnels, l'aménagement de certains locaux de travail, les études sur la macro-structure de la compagnie et l'agrandissement du siège social. Nous croyons que cette attitude, qui vise à une plus étroite collaboration entre toutes les composantes de l'entreprise, ne peut être que bénéfique pour tous.

Il est intéressant de noter que notre taux de roulement du personnel a été encore cette année très bas, soit 8.96%, alors que celui de l'ensemble des entreprises nord-américaines d'assurance-vie est de l'ordre de 30%.

L'Assurance-Vie Desjardins est fière de son équipe et fait tout en son pouvoir pour lui assurer la sécurité d'emploi, rémunérer ses services à leur juste valeur et favoriser son développement tant personnel que professionnel.



COORDINATION ET COOPÉRATION

En ce qui a trait aux études qui ont été faites pour le compte de L'Assurance-Vie Desjardins et de La Sauvegarde, sur les plans du marketing et de nouvelles formes de coordination, les Conseils d'administration des deux institutions ont considéré les recommandations qui leur furent soumises par le comité conjoint chargé d'approfondir les rapports des deux groupes de spécialistes, et ont décidé:

A) relativement aux options de coordination

1. d'adopter, pour les deux institutions d'assurance-vie, la formule « deux compagnies concurrentes et coordonnées »;
2. de maintenir un président distinct dans chaque institution;
3. d'élire, lorsque l'occasion se présentera, dans une proportion allant jusqu'au tiers, les mêmes administrateurs aux deux Conseils d'administration;
4. de former un Comité d'orientation et de coordination avec les deux Comités exécutifs.

B) relativement au marketing

1. d'élargir l'éventail des produits et services;
2. d'envisager un réseau de distribution plus « ouvert ».

Il va sans dire qu'il y a plus. Du seul point de vue marketing, il y a 25 recommandations qui ont été retenues.

Chose certaine, toutes les recommandations ne pourront être réalisées en un jour; plusieurs devront faire l'objet d'expériences et d'études additionnelles. On peut donc anticiper que les transformations ne seront apportées que progressivement.

Selon moi, il y a lieu pour tous de se réjouir du fait qu'une structure et des mécanismes de coordination ont été choisis et qu'une orientation a été privilégiée en regard du marketing. Je suis confiant que toutes ces décisions contribueront à assurer un nouveau

dynamisme à notre institution.

D'autre part, au niveau de nos relations avec l'ensemble du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, nous avons continué à participer aux diverses activités communes, dont les campagnes de publicité et les assemblées annuelles. L'Assurance-Vie Desjardins a aussi été heureuse de collaborer, par ses représentants et délégués, aux divers comités et sous-comités de travail. Nous tenons à demeurer bien intégrés aux structures de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins et à nous associer dans la mesure du possible aux assemblées et activités de toutes sortes des Unions régionales et des Caisses populaires. On y gagne toujours de part et d'autre dans de telles rencontres.

L'Assurance-Vie Desjardins est demeurée solidaire des activités des principaux organismes coopératifs, soit le Conseil de la Coopération du Québec et le Conseil Canadien de la Coopération dont elle est membre, et, sur le plan international, au niveau des activités de la Fédération internationale des coopératives d'assurance affiliée à l'Alliance coopérative internationale.

Par ailleurs, dans le domaine de l'assurance-vie, plusieurs de nos cadres sont très actifs au niveau des nombreux comités de travail de L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie et de l'Association canadienne des assureurs-accident et maladie.

Nous avons eu l'occasion de soumettre un mémoire à L'Association des Surintendants des assurances des provinces du Canada, relatif à une nouvelle réglementation pouvant affecter nos activités en assurance-prêt et épargne.

Ainsi, L'Assurance-Vie Desjardins, par la participation de plusieurs de ses collaborateurs, coopère non seulement dans le cercle des institutions coopératives, elle sait aussi apporter sa contribution dans le champ de ses activités professionnelles.

Comme nous venons de le constater, pour excellente que s'est révélée dans son ensemble l'année 1974, il demeure que la montée inflationniste, l'incertitude de certains marchés, les comportements nouveaux de divers secteurs de la société et plus particulièrement des générations montantes, nous incitent à une vigilance accrue face à un monde économique et social d'une mobilité inusitée.

Le souci de faire de l'engagement un mode de vie doit donc s'aviver davantage si nous voulons, à travers de nouvelles difficultés, continuer à assurer une gestion aussi équitable que possible des biens qui nous sont confiés et nous mériter la confiance non seulement du monde des Caisses d'épargne et de crédit, mais aussi de nos assurés et du public.

Une institution du Mouvement des Caisses populaires Desjardins se doit, particulièrement dans des périodes un peu plus difficiles, d'assumer rigoureusement la totalité de ses engagements et elle doit de plus le faire avec sérénité, confiance et optimisme.

C'est aux moments critiques que l'on peut juger la valeur des hommes.

Face à la situation actuelle, il nous semble voir Alphonse Desjardins. Loin d'abandonner la partie ou d'hésiter sous le coup des contraintes, il aurait certes incité ses collaborateurs et contemporains à un engagement accru en vue du mieux-être des individus et du bien commun, tous deux menacés par un climat économique et social troublé.

Le passé Desjardins nous commande d'être de cette trempe d'hommes.

C'est à nos yeux un aspect important de notre engagement envers nos assurés et la collectivité.

« Ensemble on y gagne », surtout à l'oeuvre, en vue de bâtir un monde dans lequel la qualité de la vie de chacun sera accrue.

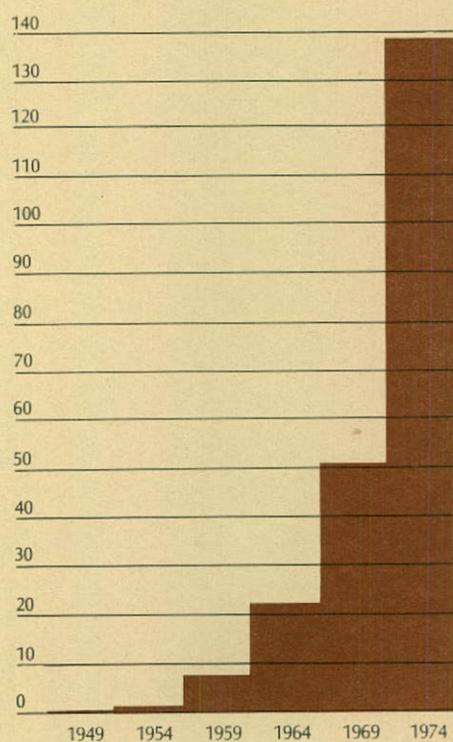
Ainsi que le disait Alphonse Desjardins au tournant du siècle: « à la lutte pour la vie », substituons « l'union pour la vie! »

A handwritten signature in cursive script, reading "Oscar Mercure", written in dark ink on a light-colored background. The signature is fluid and elegant, with a long horizontal flourish extending to the right.

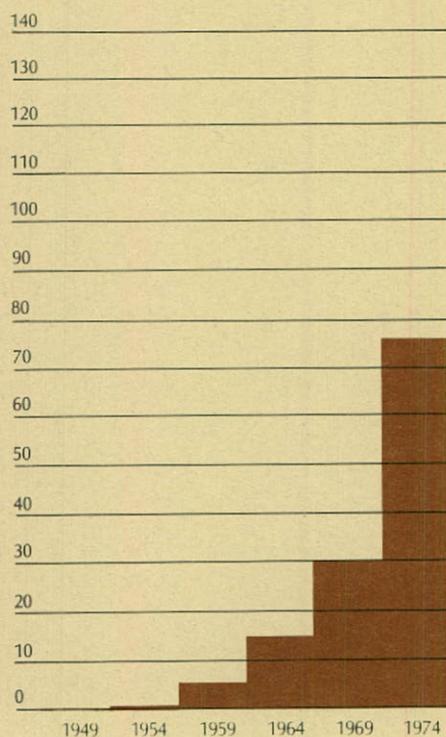
Oscar Mercure, c.a.
Président et directeur général

ÉVOLUTION

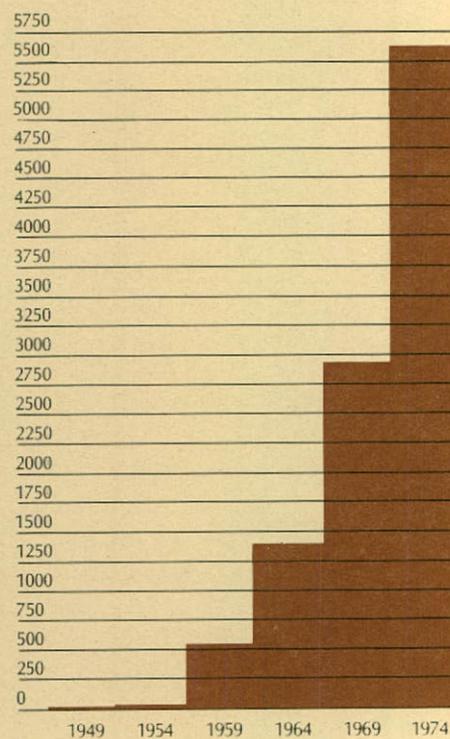
ACTIF
en millions de dollars



REVENUS
en millions de dollars



ASSURANCE EN VIGUEUR
en millions de dollars



ÉTAT DES OPÉRATIONS

pour l'exercice se terminant
le 31 décembre 1974

(avec les chiffres comparatifs de 1973)

REVENUS	1974	1973
Primes (Note 2)	\$ 61,317,986	\$ 47,012,500
Contributions — fonds séparés	9,124,814	6,678,472
Intérêts et dividendes des fonds généraux et loyers après déduction des taxes et autres frais de placements (1974: \$612,382 — 1973: \$455,768)	6,518,418	5,021,409
Intérêts et dividendes des fonds séparés	2,418,931	1,582,641
Gains en capital nets réalisés des fonds généraux	55,805	160,331
Gains (Pertes) en capital nets des fonds séparés (Note 3)	(4,123,409)	(1,542,376)
Revenus divers nets	840,542	156,487
	<u>\$ 76,153,087</u>	<u>\$ 59,069,464</u>
ATTRIBUTION DES REVENUS		
Prestations (Note 4)	\$ 34,708,665	\$ 28,307,417
Augmentation de la valeur actuelle nette des engagements en vertu des contrats d'assurance et de rentes	12,043,934	8,671,908
Augmentation des fonds séparés de placements	6,121,411	6,026,032
Déboursés des fonds séparés (Note 5)	1,133,368	848,193
Intérêts sur dépôts	398,924	319,910
Commissions et bonis à l'équipe de ventes	1,978,684	1,856,923
Frais généraux	6,482,168	5,344,292
Taxes sur primes et autres	1,110,138	847,391
	<u>\$ 63,977,292</u>	<u>\$ 52,222,066</u>
EXCÉDENT DE L'ANNÉE	<u>\$ 12,175,795</u>	<u>\$ 6,847,398</u>
ATTRIBUTION DE L'EXCÉDENT		
Dividendes et ristournes aux assurés (Note 6)	\$ 8,387,206	\$ 5,492,436
Impôt sur le revenu	1,716,826	425,329
Intérêts attribués aux fonds de réserve	34,271	34,271
Virement à la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements des fonds généraux	1,500,000	550,000
Virement aux bénéficiaires non répartis	537,492	345,362
	<u>\$ 12,175,795</u>	<u>\$ 6,847,398</u>

L'ASSURANCE-VIE DES JARDINS

(constituée en vertu des lois du Canada)

BILAN

au 31 décembre 1974

(avec les chiffres comparatifs au 31 décembre 1973)

ACTIF	1974	1973
Obligations et débetures — au prix coûtant amorti		
Gouvernements	\$ 6,059,951	\$ 6,296,908
Valeur marchande en 1974: \$ 5,218,060		
en 1973: \$ 5,969,830		
Municipalités et commissions scolaires	17,171,212	14,380,307
Valeur marchande en 1974: \$ 14,660,655		
en 1973: \$ 13,575,680		
Entreprises diverses	19,985,879	15,101,084
Valeur marchande en 1974: \$ 17,534,484		
en 1973: \$ 14,508,231		
Actions et parts sociales — au prix coûtant	9,540,149	7,643,838
Valeur marchande en 1974: \$ 7,240,168		
en 1973: \$ 7,120,298		
Hypothèques sur immeubles — au prix coûtant amorti	35,519,824	24,374,794
Avances sur polices, entièrement garanties par la valeur en espèces des polices	2,566,676	2,071,655
Immeubles — au prix coûtant amorti	1,735,999	1,848,936
Amortissement accumulé — 1974: \$ 288,740		
— 1973: \$ 248,535		
Terrains — au prix coûtant	1,362,263	384,926
Dépôts en fiducie pour placements	1,200,000	1,500,000
Encaisse	522,469	866,146
Convention de vente d'actions	454,673	488,306
Revenus courus de placements	1,228,325	1,019,388
Primes en voie de perception (nettes)	6,993,047	5,795,009
Après provision pour commissions et primes irrécouvrables		
— 1974: \$ 263,801		
— 1973: \$ 241,381		
Divers	458,553	345,690
Fonds séparés de placements — à la valeur marchande:		
Fonds d'obligations	15,371,249	12,859,966
Fonds d'actions	7,696,248	8,076,883
Fonds d'hypothèques	10,341,107	6,350,344
	<u>\$138,207,624</u>	<u>\$109,404,180</u>

Approuvé par le Conseil d'administration

Oscar Mercure, c.a.
président et directeur général

Victor Falardeau
président du Conseil d'administration

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE AUX DÉTENTEURS DE POLICES DE L'ASSURANCE-VIE DES JARDINS

J'atteste que la valeur actuelle nette des engagements en vertu des contrats d'assurance et de rentes (réserve actuarielle) de \$68,619,268 répond aux exigences de l'article 82 de la loi sur les Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et qu'à mon avis, elle constitue, avec les montants inscrits pour le compte des assurés dans les caisses séparées établies conformément au paragraphe 81 (6) de la loi, une bonne et suffisante provision pour tous les engagements non échus de la Compagnie qui sont garantis par les dispositions de ses polices.

Lévis, le 6 février 1975.

Louis-R. Labrecque, f.s.a., f.i.c.a.
Actuaire

PASSIF	1974	1973
Valeur actuelle nette des engagements en vertu des contrats d'assurance et de rentes	\$ 68,619,268	\$ 56,875,334
Demandes de prestations en voie de règlement et provision pour demandes de prestations non rapportées	12,040,157	8,694,354
Dépôts des assurés et intérêts courus	2,066,974	1,305,463
Taxes et impôts à payer	1,559,641	620,251
Provision pour dividendes aux assurés	8,193,963	5,225,282
Exigibilités diverses	1,923,886	1,338,664
Intérêts attribués au fonds de réserve	34,271	34,271
Valeur actuelle des engagements en vertu de nos contrats d'administration de dépôts investis dans les fonds séparés de placements	33,408,604	27,287,193
	<u>\$127,846,764</u>	<u>\$101,380,812</u>

FONDS DE RÉSERVE ET AVOIR DES ASSURÉS

Fonds de réserve souscrit et payé par les Caisses populaires Desjardins	\$ 571,189	\$ 571,189		
Réserve pour imprévus	780,000	780,000		
Réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements des fonds généraux (Note 7)	4,500,000	3,000,000		
Bénéfices non répartis:				
	1974	1973		
Solde au 1er janvier	\$ 3,672,179	\$ 3,026,817		
Virement de l'excédent	537,492	345,362		
Virement de passif actuariel de l'assurance-épargne (Note 8)	300,000	300,000	4,509,671	3,672,179
			<u>\$ 10,360,860</u>	<u>\$ 8,023,368</u>
			<u>\$138,207,624</u>	<u>\$109,404,180</u>

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX DÉTENTEURS DE POLICES DE L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

Nous avons examiné le bilan de L'Assurance-Vie Desjardins au 31 décembre 1974, ainsi que l'état des opérations de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1974, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, lesquels ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Bou langer, Fortier, Rondeau et Cie
Comptables agréés.

Québec, le 11 février 1975.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1

Méthode de comptabilisation

Les états financiers ci-joints sont conformes aux exigences du Département des Assurances du Canada. Ces exigences mettent l'accent sur la liquidité et la solvabilité et, par le fait même, stipulent que:

- a) certains postes de l'actif, tels que le mobilier de bureau et autres biens non admissibles, sont imputés aux dépenses de l'exercice durant lequel ils sont acquis; la valeur amortie de ces biens, selon la méthode de l'impôt sur le revenu, est de \$231,815;
- b) les frais d'acquisition des nouvelles affaires sont imputés aux dépenses de l'exercice durant lequel ils sont engagés;
- c) le passif actuariel de l'assurance individuelle est établi selon la méthode « Canadian Modified ». Cette méthode permet un certain étalement des frais d'acquisition en réduisant le passif requis pour l'année de l'émission.

NOTE 2

Les revenus de primes

	1974	1973
Les revenus de primes se répartissent comme suit:		
Assurance-vie et rentes individuelles	\$ 12,132,329	\$ 9,727,981
Assurance-vie et rentes collectives	7,818,792	4,885,341
Assurance-vie prêt et invalidité	21,266,680	16,885,095
Assurance-vie épargne et capital social	9,161,148	7,969,427
Assurance-accident-maladie et invalidité	<u>10,939,037</u>	<u>7,544,656</u>
TOTAL	<u>\$ 61,317,986</u>	<u>\$ 47,012,500</u>

NOTE 3

L'actif des fonds séparés est tenu à la valeur marchande. Les pertes en capital nettes des fonds séparés incluent \$4,280,513 de pertes nettes non réalisées.

NOTE 4

Les prestations

	1974	1973
Les prestations se répartissent de la façon suivante:		
Assurance-vie et rentes individuelles	\$ 1,898,747	\$ 1,984,181
Assurance-vie et rentes collectives	5,283,200	3,677,904
Assurance-vie prêt et invalidité	12,990,532	11,394,875
Assurance-vie épargne et capital social	5,439,523	5,247,244
Assurance-accident-maladie et invalidité	<u>9,096,663</u>	<u>6,003,213</u>
TOTAL	<u>\$ 34,708,665</u>	<u>\$ 28,307,417</u>

NOTE 5**Déboursés des fonds séparés**

	1974	1973
Les déboursés se répartissent comme suit:		
Prestations	\$ 608,039	\$ 501,548
Charges administratives versées aux fonds généraux ou à des conseillers	<u>525,329</u>	<u>346,645</u>
TOTAL	<u>\$ 1,133,368</u>	<u>\$ 848,193</u>

NOTE 6**Les dividendes et ristournes**

	1974	1973
Les dividendes et ristournes ont été payés ou attribués comme suit:		
Assurance-vie et rentes individuelles	\$ 897,335	\$ 664,344
Assurance-vie et rentes collectives (incluant une augmentation de la provision de ristourne d'expérience de \$580,215)	813,908	35,953
Assurance-vie prêt et invalidité	3,229,266	2,062,164
Assurance-vie épargne et capital social	2,800,791	1,988,926
Assurance-accident-maladie et invalidité	<u>645,906</u>	<u>741,049</u>
TOTAL	<u>\$ 8,387,206</u>	<u>\$ 5,492,436</u>

NOTE 7**Réserve de placements**

Suivant la loi fédérale des assurances, la réserve pour fluctuation de la valeur marchande des placements doit être égale à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur marchande de la plupart des valeurs mobilières incluses dans les fonds généraux.

La loi permet d'autre part de combler cette réserve sur une période de 3 ans.

Au cours des années précédentes, l'augmentation totale était inscrite aux livres, alors que cette année il est prévu de la répartir sur une période de 3 ans.

Selon la méthode utilisée antérieurement, la réserve aurait dû être portée à \$7,383,898, alors qu'en vertu de la loi, la réserve minimale pour 1974 est de \$3,421,052.

NOTE 8**Virement du passif actuariel**

Le Surintendant des Assurances du Canada nous a autorisés à virer aux bénéficiaires non répartis la réserve spéciale de \$600,000 de l'assurance épargne, en deux tranches de \$300,000, l'une en 1973 et l'autre en 1974.

RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RENTES

ÉTAT DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1974

	FONDS DE DÉPÔTS		
	Fonds des pensionnaires	Contributions additionnelles	Contributions régulières
SOLDE AU 1er JANVIER 1974	\$ 2,675,566	\$ 276,654	\$ 6,368,173
PLUS:			
Contributions		89,645	392,809
Intérêts et dividendes gagnés	266,840	24,634	429,585
Profit (ou perte) sur dispositions et fluctuations de la valeur marchande			
Bénéfices aux assurés laissés en dépôt			
Gain de mortalité	28,271		
Transfert inter-fonds	(102,615)	8,878	(1,184,868)
Indexation des rentes de pensionnés	20,853		(20,853)
MOINS:			
Retraits par suite de départs ou décès		24,520	175,644
Transfert au fonds des pensionnaires pour nouveaux pensionnés	(1,743,285)		290,135
Rentes versées	335,950		196,159
Charges administratives et frais d'enregistrement du régime			20,672
Honoraires de conseillers			
Ristournes à payer	60,367		
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1974	\$ 4,235,883	\$ 375,291	\$ 5,302,236

Le solde au 31 décembre 1974 représente ainsi la valeur marchande de chacun des fonds après avoir tenu compte des contributions, des revenus de placements, de la fluctuation du marché, des retraits par suite de départs, des transferts pour nouveaux pensionnés et des charges administratives.

FONDS SÉPARÉS				TOTAL	
Fonds d'obligations	Fonds d'actions	Fonds d'hypothèques	Autres fonds	1974	1973
\$ 8,740,853	\$ 8,076,883	\$ 6,350,344	\$ 4,119,113	\$36,607,586	\$30,342,392
2,462,126	2,414,644	3,111,442	1,136,602	9,607,268	7,097,516
842,192	332,984	828,891	414,864	3,139,990	2,221,248
(935,655)	(2,360,264)	(453,759)	(373,730)	(4,123,408)	(1,542,376)
	634			634	-0-
				28,271	(51,457)
104,601	26,916	1,147,088		- 0 -	(131,702)
				- 0 -	-0-
139,038	137,778	20,507	220,680	718,167	666,062
523,960	515,474	413,716		- 0 -	- 0 -
6,439	6,439		68,806	613,793	305,614
126,573	132,903	208,676	30,662	519,486	356,359
2,955	2,955		20,604	26,514	- 0 -
				60,367	- 0 -
\$10,415,152	\$ 7,696,248	\$10,341,107	\$ 4,956,097	\$43,322,014	\$36,607,586

SERVICES ET RÉGIMES OFFERTS

L'Assurance-Vie Desjardins offre aux Caisses d'épargne et de crédit:

- l'assurance-vie prêt et invalidité, l'assurance-vie épargne et capital social au bénéfice de leurs membres;
- l'assurance-vie collective pour les administrateurs;
- un régime complet d'assurance collective (vie, accident-maladie, salaire) et un régime supplémentaire de rentes au profit des employés.

Elle met également à la disposition du public, par l'entremise de ses représentants:

- les assurances-vie individuelles, familiales et collectives;
- les assurances-accident-maladie, complémentaires au régime d'État, pour les groupes d'employés;
- les revenus d'invalidité de courte et de longue durées pour les groupes d'employés;
- les rentes viagères pour les individus et les régimes supplémentaires de rentes pour les groupes;
- les fonds mutuels de la Fiducie du Québec.

NOS BUREAUX RÉGIONNAUX

*Bas St-Laurent

21 ouest, rue de l'Évêché
Rimouski G5L 4H4
ADRIEN NADEAU, a.v.a., instructeur-gérant

*Chicoutimi - Lac Saint-Jean

245 est, rue Racine
Chicoutimi G7H 1S4
OCTAVE TREMBLAY, a.v.a., instructeur-gérant

*Desjardins

271 est, rue Saint-Joseph
Lauzon G6V 1E7
RAYMOND VERRET, instructeur-gérant

*La Mauricie

1240, rue Royale
Trois-Rivières G9A 4J2
MICHEL BROUILLETTE, instructeur-gérant

*L'Estrie

1144 ouest, rue King
Sherbrooke J1H 1S2
ROSAIRE ROYER, a.v.a., instructeur-gérant

*L'Outaouais

53, rue Saint-Raymond
Hull J8X 1R8
RICHARD THIBAUT, a.v.a., instructeur-gérant

*Montréal-Chambly

194, rue Charron
Ville Lemoyne J4R 2K7
JEAN-GUY DUQUETTE, a.v.a., instructeur-gérant

*Montréal - Jacques-Cartier

5597, rue Laurendeau
Montréal H4E 3W2
ERNEST SARRAZIN, a.v.a., instructeur-gérant

*Montréal-Laurier

211 est, rue Jarry
Montréal H2P 1T6
GÉRARD GRÉGOIRE, a.v.a., instructeur-gérant

Montréal-Laval

1, place Laval, bureau 350
Chomedey (Laval) H7N 1A1
ANDRÉ SABOURIN, a.v.a., instructeur-gérant

Montréal-Maisonnette

6955, boulevard Lacordaire
Montréal H1T 2K5
MARCEL VINCENT, a.v.a., instructeur-gérant

*Québec

510 est, rue Saint-François
Québec G1K 2Z4
CLAUDE FONTAINE, a.v.a., instructeur-gérant

*Sainte-Foy

2600, boulevard Laurier
Sainte-Foy G1V 2L1
RÉMY BÉDARD, a.v.a., instructeur-gérant

Bureau de renseignements

6955, boulevard Lacordaire
Montréal H1T 2K5

*Ces bureaux sont situés dans l'immeuble ou les locaux d'une Caisse populaire



**L'ASSURANCE-VIE
DESJARDINS**

200, avenue des Commandeurs
Lévis, (Québec), Canada.
G6V 6R2

